

<http://www.snetap-fsu.fr/Formation-des-CPE-des-propositions.html>



# Formation des CPE : des propositions concrètes du SNETAP

- Les Dossiers - Vie Scolaire -

Date de mise en ligne : jeudi 31 mars 2011

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Après deux rencontres avec la [DGER](#) en novembre et décembre, sur la question de la formation des [CPE](#) stagiaires, nous avons obtenu la tenue d'une réunion quadripartite en présence d'AgroSup Dijon, de l'Inspection, de la DGER et les représentants de la catégorie. Cette réunion s'est tenue le mercredi 16 mars 2011.

Le SNETAP était représenté par Myriam EON, Sylvain HARMAND, Cédric PUISAIS, Didier REVEL, Francis GAILLARD et Olivier BLEUNVEN.

Messieurs GONZALES et FAUVEL représentaient la DGER, Monsieur TREMEAU l'Inspection et Jacques GUILLOT AgroSup.

Après l'annonce, par la DGER, d'une prochaine circulaire sur les modalités de formation et d'affectation, le représentant d'AgroSup a fait un rappel de la structures des dernières formations (6 semaines à Dijon + 1 semaine à l'[ENFA](#) + 2 semaines dans une structure extérieure).

Le SNETAP a rappelé sa demande initiale d'un véritable bilan de l'existant avant d'aborder les nouvelles perspectives. Mais il est rapidement apparu que les seuls retours dont disposent aujourd'hui l'administration sont les réponses aux questionnaires de fin de formation. Pour le SNETAP ces enquêtes qui n'ont pas le recul nécessaire pour un véritable bilan. Nous avons donc rapidement présenté notre propre enquête menée auprès des CPE sortis des trois dernières sessions de formation (voir documents).

## Un bilan qui nous permet d'affirmer que :

le temps de formation de 9 semaines ne peut être diminué, et doit même au contraire être augmenté,

dans ces semaines de formation la partie commune avec les enseignants (semaine ENFA) ne peut être remise en cause, plus fortement encore le SNETAP revendique un repositionnement de l'ensemble de la formation à l'ENFA. Les CPE doivent être au plus près des enseignants, afin que soit mis en avant le rôle éducatif de leur fonction, et non celui aujourd'hui priorisé de chef de service, voire de membre de l'équipe de direction et qu'induit une formation à Dijon, avec les équipes de direction. Sur cette semaine avec les enseignants, il ne s'agit pas de reproduire ce qui se passait jusqu'alors, mais bien de proposer un réel de temps de travail et d'échanges sur des problématiques communes. Une réflexion au niveau des deux instituts de formations est en mettre en place.

le dispositif d'affectation sur poste en responsabilité dès la rentrée, mis en ½uvre cette année pour les enseignants reçus aux concours externes, n'est pas transposable aux CPE même avec une décharge partielle de temps de travail. Nous demandons donc que les stagiaires ne soit pas en responsabilité et donc placé en « surnombre » dans les établissements.

de nouveaux contenus seraient intéressants :

un temps suffisamment long sur la gestion et l'animation de l'équipe Vie Scolaire (règlementation, écoute, médiation, animation d'une équipe, formation des [AE](#), emploi du temps, se positionner comme chef de service... ),

un appui à la prise de fonction : il serait intéressant que les stagiaires et des néo-titulaires puissent se rencontrer pour que ces derniers exposent leur ressenti sur la prise de fonction et puissent donner quelques conseils sur les choses à accepter ou non tout en étant conscients des contextes internes aux établissements si différents d'un lycée à un autre,

une meilleure connaissance de l'institution (Ministère - DGER - DRAF - [SRFD](#) - différentes autorités de tutelle et instances du MAPRAAT) et des textes réglementaires

un temps sur les élections et la formation des délégués élèves,

un temps sur la gestion des sanctions dans un établissement (thèmes qui devrait être travailler avec les enseignants en formation).

une intervention de partenaires (CIO, Mission locale, Infirmières scolaires, enseignants d'[ESC](#),...)

## Les contenus

Dans un premier temps la DGER a reconnu l'intérêt de cette enquête, des propositions faites, et affirmait que les problèmes de moyens devaient être discuté plus tard.

Pour l'Inspection, les CPE ne sont pas statutairement dans l'équipe de direction mais dans le fonctionnement des établissements ils sont dans l'équipe. Cette position explique peut être que la seule véritable proposition d'évolution de contenu que nous a soumis Agro Sup était la suppression de la semaine commune avec les enseignants... et une accroissement des temps de formations communs avec les proviseurs. Une évolution à l'inverse des résultats de notre enquête et du mandat du SNETAP.

La DGER a annoncé la mise en place d'une journée d'accueil par les [DRAAF](#) SFRD pour tout les nouveaux personnels.

Enfin la DGER et l'Inspection nous ont informé de leur souhait de travailler sur un référentiel métier (le dernier texte à l'EA date 1986). Le SNETAP a demandé à être consulté sur cette écriture ce à quoi lui a été répondu « il n'y aura pas de co-écriture mais vous serez consulté ».

## Les affectations

Aux prétextes du « principe » de la maîtrise (qui veut que les reçus concours soient immédiatement placés en responsabilité) et du manque de moyens, la DGER a rappelé son refus d'affecter les stagiaires en « surnombre » pendant leur première année.

Pour le SNETAP il n'est pas concevable qu'un sortant concours externe se trouve affecté dans un établissement ou il serait le seul CPE ... Des pistes, qui ne règlent pas le problème de fond, pourraient éventuellement être trouvées : affectation sur un établissement à deux postes dont un est vacant après le mouvement des titulaires, affectation sur un établissement ou le deuxième poste était prévu à la fermeture (cela existe malheureusement), etc. Mais à ce jour la DGER n'a pas donné suite à ces solutions qui pourraient être acceptables pour les stagiaires, les établissements et les familles.